

Critères de rédaction des articles du bulletin électronique *VigieRT* de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés

Bulletin VigieRT (relations du travail)

VigieRT est un bulletin mensuel transmis aux membres et aux affiliés de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés ainsi qu'aux clients des publications et à leurs abonnés. Le bulletin est diffusé au quotidien, de septembre à juin. Chaque jour s'ajoute un nouveau contenu, soit jurisprudence, statistique, article ou entrevue vidéo avec un spécialiste des relations du travail.

Objectifs

- Favoriser la connaissance par l'entremise d'articles spécialisés rédigés par des professionnels, dans le champ d'expertise des relations du travail.
- Approfondir les sujets de l'actualité liés aux relations du travail dans le but d'améliorer les connaissances et les compétences des gestionnaires œuvrant dans ce domaine.
- Faire connaître aux membres de la communauté RHRI les différents aspects et les problématiques liées à la gestion des relations du travail.
- Informer les professionnels du domaine des tendances émergentes, qu'elles soient locales ou internationales.
- Devenir une référence en matière des relations du travail pour les professionnels de la gestion au Québec.

Orientations éditoriales

Le bulletin vise l'enrichissement des connaissances. Les textes doivent aborder les sujets de manière objective. Il faut donc éviter, sinon proscrire, les opinions, les sentiments personnels, et encore davantage, les jugements de valeur envers une communauté ou des individus.

Les textes doivent être rédigés pour tenir compte de l'expérience et de l'expertise du lectorat. À cet égard, les textes doivent être conçus à l'intention de professionnels, dont plus de 75 % ont acquis cinq ans d'expérience et plus et 50 %, plus de 10 ans.

Paramètre de rédaction

- Chaque texte doit comporter un minimum de 1 200 mots.
- Les textes doivent être inédits. Comme nous souhaitons que cette publication devienne une référence, un texte qui a déjà été publié sera refusé.
- Comme dans toutes les publications de l'Ordre, la qualité est de mise, et ce, tant en matière de rédaction que d'information. Si des textes scientifiques ou déjà publiés sont utilisés à l'appui des propos, les références doivent être indiquées.
- À moins d'exception, les textes doivent être remis un mois avant la date de publication.

Pour l'envoi du texte :

Bruno Dupuis, responsable du bulletin, *VigieRT*

b.dupuis@portailrh.org

Tél. : 514 879-1636, poste 223 / 1 800 214-1609

Fax : 514 879-1722

1200, avenue McGill College, bureau 1400

Montréal (Québec) H3B 4G7